



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le Directeur Général

Bruxelles,
MARE/C1/UK/ms

Objet : Recommandation 35 Mayotte

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre recommandation 35 relative à Mayotte. Je vous prie d'accepter mes excuses pour notre réponse si tardive à votre courrier. Nous avons essayé de compenser ce manque de rapidité de notre réponse en examinant également des possibilités de financement plus larges et en prenant contact avec nos collègues de la DG REGIO, afin de vous fournir toutes les coordonnées nécessaires. Vous les trouverez à la fin de ce courrier.

La Commission est pleinement consciente de la situation particulière des régions ultrapériphériques et je vous remercie d'avoir souligné à nouveau les difficultés auxquelles vos pêcheurs sont confrontés. Je pense que ma réponse à la recommandation 31 a déjà répondu à certaines de vos préoccupations.

La mise en œuvre de la PCP est importante dans toutes les régions de l'UE, qu'il s'agisse de régions éloignées, comme les régions ultrapériphériques, ou de la partie continentale de l'UE. Lorsque vous rencontrez des problèmes dans la mise en œuvre de la PCP, je vous encourage à aborder également ces questions spécifiques avec votre État membre. Nous comprenons que Mayotte est confrontée à de nombreux défis logistiques en matière de collecte et d'analyse des données scientifiques, particulièrement en termes de personnel, d'accès aux sites de débarquement et d'échantillonnage, mais aussi de gestion et d'analyse des données. Je profiterai de cette occasion pour vous transmettre ma réponse, ainsi qu'à l'administration française. À cet égard, permettez-moi de mentionner que le FEAMP dispose d'une enveloppe financière substantielle pour la collecte d'informations scientifiques, l'établissement de partenariats entre les scientifiques et les pêcheurs, ainsi que pour les ressources humaines, afin d'entreprendre le travail scientifique nécessaire à Mayotte.

Permettez-moi également de vous indiquer que Mayotte a demandé des quotas de pêche supplémentaires. Nous savons que cette question est parfois soulevée par d'autres régions ultrapériphériques. Il s'agit en effet d'un aspect important, au cœur de la viabilité économique des flottes. Je vous invite à aborder cette question avec l'administration française. Cela dépend aussi beaucoup des avis scientifiques sur les stocks de poissons et la nécessité d'établir des quotas durables qui assurent la viabilité du secteur à long terme et qui maintiennent les stocks à un niveau durable. Permettez-moi également de mentionner que l'UE poursuit ses efforts afin de garantir que le futur plan pour les thons tropicaux contienne un ensemble de mesures plus équilibré et plus efficace, y compris une meilleure gestion des activités de pêche à l'aide de DCP dérivants, afin de mieux réguler la flotte industrielle au profit de la flotte artisanale, un TAC conforme aux avis scientifiques et l'attribution de quotas pour le thon obèse et le thon albacore. Une bonne gestion des ressources halieutiques est évidemment essentielle.

M. David Pavón González
Président du Comité exécutif du CCRUP
Rua de São Paulo n° 3
9760-540 Praia da Vitória Açores -
Portugal

Nous sommes conscients que votre flotte de pêche est composée principalement de bateaux artisanaux et que de nombreuses embarcations sont en mauvais état. Nous comprenons que vous considériez qu'il est nécessaire de remplacer ces bateaux. C'est une question que la France a soulevée à plusieurs reprises et qui constitue une priorité pour la Commission. Il est cependant de la plus haute importance de respecter les principes fondamentaux de la PCP et notamment d'éviter la surpêche.

Cela étant dit, permettez-moi d'attirer à nouveau votre attention sur les diverses possibilités de diversification pour lesquelles les financements du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) peuvent également être utilisés.

Les communautés de pêche locales peuvent bénéficier d'un financement à long terme du FEAMP et peuvent décider de la manière dont il est utilisé dans le cadre de partenariats locaux, appelés Développement local mené par des acteurs locaux (*Community led local development* – CLLD). Le financement CLLD est délégué à des partenariats locaux qui rassemblent le secteur privé, les autorités locales et les organisations de la société civile. Connus sous le nom de GAL (groupes d'action locale), ces partenariats financent des projets locaux dans le cadre d'une stratégie définie pour répondre à des besoins spécifiques et à des opportunités identifiées au niveau local. Ils peuvent se concentrer sur des secteurs traditionnels (comme la pêche, l'aquaculture, le tourisme) et/ou favoriser la diversification économique grâce à des synergies avec des secteurs maritimes émergents (tel que la bioéconomie bleue).

Comme toutes les autres régions ultrapériphériques, Mayotte a élaboré un plan d'action FEAMP, qui fait partie du programme FEAMP français et comprend une allocation budgétaire spécifique pour Mayotte. Le plan d'action de Mayotte établit une stratégie pour l'inclusion de la pêche et de l'aquaculture dans une politique d'économie bleue durable. Le soutien du FEAMP est prévu pour mettre en œuvre ces plans d'action. Nous encourageons les autorités de Mayotte à utiliser les moyens financiers disponibles pour mettre en œuvre leur plan d'action FEAMP en faveur du secteur.

Vous soulignez également le problème des débarquements, le manque de structures portuaires et les problèmes de contrôle de la pêche. Enfin, mais ce n'est pas le moins important, vous nous informez qu'il est difficile d'organiser des formations. La FEAMP fournit des moyens pour soutenir les mesures de contrôle et le renforcement des capacités. Par ailleurs, l'autorité de gestion française travaille avec les autorités régionales pour développer le renforcement des capacités et assurer la formation. En effet, nous avons été informés que l'autorité de gestion française s'est rendue à Mayotte à la fin de l'année 2022 pour rencontrer et former les acteurs locaux dans le cadre d'un « tour de France » visant à soutenir la mise en œuvre du FEAMP dans les régions françaises. Nous nous félicitons fortement de cette initiative et nous sommes tout à fait d'accord avec vous quant à la nécessité pour toutes les régions ultrapériphériques d'avoir la capacité de bien gérer leurs pêches, afin que les pêcheurs des régions ultrapériphériques puissent compter sur ce secteur pour leur subsistance, aujourd'hui et à l'avenir.

À cet égard, et afin d'augmenter la capacité financière des projets à Mayotte, je recommande une approche commune avec d'autres fonds de l'UE (en particulier le Fonds européen de développement régional – FEDER) et d'explorer les possibilités de soutien financier supplémentaire de la part de ces fonds.

Si vous avez des questions relatives au FEDER, je vous recommande de contacter mes collègues de la direction générale de la politique régionale et urbaine : (Monsieur Mario GERHARTL (Mario.GERHARTL@ec.europa.eu) ou Madame Miriam BURAJOVA (Miriam.BURAJOVA@ec.europa.eu)). J'espère avoir pu vous éclairer sur ces questions.

Je suis ravie d'avoir pu discuter de ces questions et d'autres sujets lors de la dernière assemblée annuelle du CCRUP à La Réunion et je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Madame Julia Rubeck, notre coordinatrice des conseils consultatifs, via l'adresse fonctionnelle MARE-AC@ec.europa.eu.

Sincères salutations,

Charlina VITCHEVA

Copie : M. Éric Banel, Directeur général DGAMPA, République Française